oc

PROCÉDÉS

DU

CONSEIL-DE-VILLE

DE

MONTRÉAL.

1834.

(EXTI

MI

Le
des C

MA

Lu
seil d

Ve
aux d
dès n
de F

(EXTRAIT DES PROCÉDÉS DU CONSEIL DE VILLE.)

Salle du Conseil de Ville,

MONTRÉAL, 27 JUIN 1834.

Présents :

LE MAIRE.

MM. Donegani,	MM. Lusignan,
Voyer,	Tulloch,
Penn,	Vallée,
E. E. Rodier,	C. S. Rodier,
McDonell,	Dufresne,
LaFontaine,	Perrault,
Hall,	Nelson.

Le MAIRE a produit un Rapport du Comité des Chemins conçu comme suit :

Salle du Conseil de Ville,

MONTRÉAL, 26 JUIN 1834.

Présents :

LE MAIRE.

MM. Lusignan,	MM. Voyer,
Penn,	Donegani,
Tulloch,	Perrault,

E. E. Rodier.

Lu l'ordre de référence de la part du Conseil de Ville, du 16 de ce mois.

Votre Comité s'est mis en devoir de répondre aux désirs du Conseil, en prenant connaissance, dès mardi le 17 de ce mois, du grand nombre de Requêtes soumises au Conseil depuis le

printems, et en commençant le même jour la visite de toutes les rues, places publiques, cours d'eau, &c. de la Cité de Montreal.—Cette visite et examen des lieux, que diverses circonstances ont plusieurs fois fait interrompre et même suspendre, ne sont pas encore terminés ; et votre Comité se trouve en conséquence dans la nécessité de remettre à un jour ultérieur de présenter au Conseil l'ensemble de ses observations tant sur les travaux parachevés depuis le printems que sur ceux en opération et ceux qu'il pourra recommander d'entreprendre, si les fonds de la Cité le permettent.

Votre Comité n'a pu encore visiter que les Quartiers St. Antoine, St. Joseph et Ste. Anne ; il reprendra, sans délai, le grand travail que le Conseil lui a imposé. Il peut au moins lui présenter, aujourd'hui, en outre du présent, deux Rapports particuliers des 23 et 24 de ce mois sur deux des Requêtes référées par le Conseil, savoir celle du 19 Mars 1834 de certains habitans du Quartier Ste. Anne, et celle de M. G. Auldjo du 16 du présent mois.

Votre Comité n'est pourtant pas sans connaître qu'il s'est fait depuis le printems plusieurs travaux de conséquence et d'une amélioration bien grande pour les localités où ils ont été faits. Ainsi, la partie de la rue St. Charles, en Ville, sise au bas du Nouveau-Marché, a été nivelée avec des décombres, et une côte facile d'accès et fort étendue en longueur et largeur a été élevée en continuation et jusqu'à l'eau du fleuve avec de mêmes matériaux. La rue des Commissaires a été solide-

ment empierrée depuis la Halle du Nouveau Marché jusqu'à l'Eglise de Bonsecours, et depuis la rue St. François Xavier jusqu'à la porte du Vieux Marché. D'autres travaux de même genre ont été faits sur plusieurs autres points de la même rue, qui, en plusieurs endroits, a aussi été élargie au moyen de terres éboulées sur ses bords. Quelques réparations ont de même été faites à son égout en cailloux au bas des trottoirs. Des travaux assez considérables, en réparation des pavés en cailloux de la chaussée, avec le poser de plusieurs grilles, ont été faits sur plusieurs points de la rue St. Paul, et notamment près Bonsecours, au bas du Nouveau Marché et au bas de la rue St. Pierre : de moins importantes réparations (sous le rapport du coût seulement) ont également été faites aux pavés de plusieurs des autres rues de la Cité. La rue Lagauchetière, dont les travaux se continuent, sera bientôt empierrée solidement, de la rue St. Laurent à la rue St. Denis. Quelques parties de trottoir, tant en ville que dans les faubourgs, ont été confectionnées en gravois. La partie inférieure de la rue St. Constant (de la rue Craig à celle Lagauchetière) a été fossoyée, et la même portion de la rue voisine (celle Ste. Elizabeth) est presque entièrement élevée de 18 pouces et plus dans toute cette étendue avec terre graveleuse. Aux faubourgs St Joseph et St. Antoine, la rue St. Bonaventure a été considérablement exhaussée avec bonnes terres depuis la Petite-Rivière, (sur laquelle s'achève dans ce moment un pont en bois sur quais en pierre de 36 pieds de long,) jusqu'à la

rue Chaboillez. On a commencé à curer la Petite-Rivière, en commençant au Pont Prud'homme et même plus bas et venant vers la Ville. Au faubourg Ste. Marie, on a employé des terres,données à la Ville,à continuer des travaux d'exhaussement commencés, l'an dernier, dans la rue de la Visitation, et à niveler partie des rues Panet et Lagauchetière. Diverses réparations urgentes et indispensables ont été faites à plusieurs des ponts et autres ouvrages en bois de la Cité, et moyennant une appropriation d'à peu près £10, votée par le Conseil, pour faire quelques additions à la clôture de M. Logan, au même faubourg, la Ville a pu assurer au public l'usage d'au moins cinq arpens de la rue Ste. Catherine, et l'ouverture de la seule communication publique et directe qui existe dans ce moment entre les Quartiers Ste. Marie, St. Louis et St. Laurent, depuis le chemin Papineau jusqu'à la rue St. Alexandre.

Votre Comité bornera là le tableau des améliorations parachevées ou seulement ébauchées depuis le printems; mais il ne doit pas omettre de faire observer au Conseil que tous les travaux d'exhaussement ou d'empierrement plus haut détaillés, et qui sont très-considérables, ont été faits avec des matériaux donnés pour la plus grande partie gratuitement à la Ville, ou cédés aux prix les plus modérés, par des citoyens, amis de l'avancement de la Cité et dont le zèle sous ce rapport égale le désintéressement. MM : W. Walker (Avocat,) Rasco, Kurczyn, Rod. Mckenzie, C. F. Roy, Desautels et l'hon. Pothier sont, entre beaucoup d'autres que votre Comi-

té pourrait nommer, ceux de ces citoyens généreux qui ont le plus contribué à la confection des travaux d'exhaussement et d'empierrement faits depuis le printems, soit par le don entièrement gratuit des matériaux ou la modicité de la rétribution exigée.

Votre Comité terminera ce premier Rapport de sa part en engageant le Conseil à vouloir bien résoudre que, jusqu'à ce qu'il ordonne des travaux plus importans et réguliers, votre Comité soit autorisé :

1. A fossoyer, arrondir et remplir les ornières des rues non pavées, partout où il jugera nécessaire de le faire ;

2. A réparer les pavés de la chaussée et des trottoirs, et les anciens empierremens gâtés par les roulières, partout où besoin ;

3. A casser toutes les pierres appartenant à la Ville, qui peuvent être employées aux pavés à-la-Mac-Adam ;

4. A nettoyer, à l'écoulement de l'eau, les égouts des rues et chemins empierrés dans toute l'étendue de la Cité et à concasser les grosses pierres venues du fond à la surface ;

5. A réparer tous les ouvrages en bois qui en auront besoin, ainsi que les ponts en pierre et les grilles en fer ;

6. A accepter toutes offres, gratuites ou à bas prix, des terres, graviers, décombres en pierres, qui pourront lui être faites de la part d'aucun citoyen, et qui se trouveront dans les environs de rues qui demanderont à être exhaussées ou empierrées ; avec pouvoir au Comité d'employer ces matériaux à sa discré-

tion, quand il n'y aura pas, auprès, des rues sur lesquelles le Conseil a déjà ordonné de telles améliorations, l'an dernier ou depuis ce printems ;

7. A remplir avec de la pierre cassée (en l'achetant si nécessaire) la tranchée ouverte dans le pavé de la rue Notre Dame, au Nord Est de l'Eglise Paroissiale, et les cavités dans le pavé de chaque côté, en attendant que le Conseil prononce sur le genre de travaux à être faits sur cette rue ;

8. A s'assurer, par avis à publier dans les journaux, des prix des entrepreneurs de travaux pour pavés, canaux, ouvrages en bois &c., d'après les spécifications dont pourra convenir votre Comité ;

9. A contracter pour faire curer la Petite Rivière dans toute l'étendue de la Cité, et les ruisseaux qui s'y déchargent, si jugé nécessaire et surtout urgent par votre Comité.

Le tout humblement soumis. (*)

J. VIGER, Président du Comité.

Ce rapport est agréé.

(*) Par une des Règles du Conseil, le MAIRE est *Membre* de tous les Comités, et *Président* de chacun de ceux auxquels il assiste.

es
de
ce

en
rte
rd
ns
le
tre

les
ra-
ois
rra

tite
les
ces-

s.

AIRE
ident